

Déclaration d'Helen Clark, Administrateur du PNUD

lors de la 11^{ème} réunion des États parties à la cérémonie d'ouverture de la

Convention d'interdiction des mines antipersonnel

à Phnom Penh

27 novembre 2011

J'ai l'honneur de prendre part à cette cérémonie d'ouverture de la onzième réunion des États parties à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel. Je remercie le Gouvernement cambodgien d'avoir organisé cette rencontre qui constitue, je crois, le plus grand rassemblement international jamais tenu dans ce pays.

En 1997, le Secrétaire général de l'ONU saluait la Convention d'interdiction des mines antipersonnel comme étant « une étape clé dans l'histoire du désarmement » et « une victoire historique pour les faibles et vulnérables de notre monde ». Forts de leurs convictions communes, la société civile et les pays ont œuvré pour la création de cette convention dans le but de mettre fin à tout jamais aux morts et aux blessures causées par les mines antipersonnel.

Le Cambodge fait partie de ces nombreux pays où les gens ont terriblement souffert de ces armes dévastatrices. D'ailleurs, la

reconnaissance du sort enduré par le Cambodge a été une force motrice derrière l'adoption de cette convention à Oslo en 1997.

Cette réunion ici à Phnom Penh est l'occasion de saluer progrès accomplis dans la lutte contre la menace des mines antipersonnel, mais aussi de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire pour que le monde en soit débarrassé

Après la récente adoption et l'entrée en vigueur en un temps record de la Convention sur les bombes à sous-munitions, cette réunion est aussi l'occasion de souligner le rôle clés partenariats entre les états, la société civile et les organisations internationales. Ces mécanismes favorisent une diplomatie humanitaire qui est préventive de nature et aide à construire un monde plus pacifique et plus sécurisé

Alors qu'il est difficile de quantifier le nombre exact de victimes et de survivants, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres estime à plus d'un million les personnes tuées ou mutilées par ces armes au cours des 30 dernières années, dont 71 % étaient des civils et 32 % des enfants.

En 2001, l'Observatoire des Mines a établi une liste de quatre-vingt-dix pays touchés par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre. Beaucoup figurent au rang des pays les moins avancés, des nations dont le développement est gravement entravé par cet héritage explosif légué par des conflits et qui sont les moins aptes à financer un déminage complet.

Dans les pays en situation post-confliktuelle, ces armes ralentissent le rapatriement des réfugiés et le retour des autres personnes déplacées. Elles constituent une entrave aux actions d'aide et de secours et privent les communautés de l'utilisation productive et sécurisée des terres et des ressources naturelles. Leur menace persistante empêche l'utilisation des terrains de chasse traditionnels, le développement des moyens de subsistance et l'accès aux lieux d'intérêt culturel et religieux. L'incidence globale sur la sécurité des peuples et sur la liberté fondamentale de circulation est énorme.

La majorité des pays touchés par les mines antipersonnel mène actuellement des Programmes de lutte antimines et s'est engagée à éliminer complètement ces armes sur leur territoire. Cette responsabilité incombe principalement aux gouvernements des états et territoires concernés, mais la solution à un problème de cette ampleur réside aussi dans la participation partenariale internationale.

Après deux décennies de lutte antimines, de développement des capacités dans le cadre de partenariats et de travaux stratégiques prévus par le Traité, de nombreux états sont en bonne voie d'éliminer complètement les mines antipersonnel et les munitions non explosées sur leurs territoires. En outre, de nombreux fournisseurs d'aide aux civils mènent à présent des opérations de remise à disposition des terres et offrent une formation de sensibilisation au risque des mines—ce qui existait à peine avant les années 1990.

Cependant, beaucoup de travail reste à faire. L'ONU soutient actuellement des programmes nationaux de lutte antimines dans près de cinquante pays et territoires. En partenariat avec des gouvernements et des ONG, nous avons réussi à renforcer la capacité des pouvoirs publics à planifier et mettre en œuvre ces programmes de manière efficace.

L'ONU continue de préconiser la ratification universelle de la Convention d'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur les armes à sous-munitions et du Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques. Nous saluons la récente adhésion des Tuvalu à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel ainsi que l'annonce faite par le Soudan du Sud qu'il comptait la ratifier.

Parmi les agences de l'ONU, le PNUD, l'UNICEF et le Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) au sein du Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) fournissent une assistance technique ainsi qu'une assistance de coordination, aident à renforcer les capacités et à mobiliser des fonds pour les états concernés dans le monde entier. D'autres départements et agences des Nations Unies participent également aux activités de lutte antimines en conformité avec leurs mandats et leurs domaines d'expertise.

Le PNUD lui-même soutient actuellement des programmes nationaux de lutte antimines dans près de quarante pays. Le cadre fourni par la Convention d'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et le Protocole V de la Convention sur certaines armes classiques contribue à faciliter notre travail et à mobiliser les partenariats et les ressources nécessaires. Chaque année, de plus en plus d'états nous informent de la destruction de munitions stockées, du déminage des zones contaminées et de l'aide aux survivants des mines terrestres, aux autres victimes et groupes touchés.

End ébut d'ann ée, jeme suis rendueY émen, qui, au cours des quinze derni ères ann ées a d évelopp égr âce ausoutien de nombreux d'entre vous pr ésents aujourd'hui, une institution nationale de lutte antimines. Malgré de r écents revers, le Y émen compte bienremplirses obligations en vertu de la Convention en effectuant un d éminage complet avant le 1er mars 2015. Pour ce faire, le pays dispose d éormais des capacit és de surveillance et de gestion ainsi que descomp étences locales n écessaires.N éanmoins, comme pour de nombreux autres états concern és, un appui technique et financier est n écessaire pour accomplir cette t âche. Le programme du Y émen pour le d éminage des terresn écessite des fonds suppl émentaires de 10 millions de dollars pour les quatre prochaines ann ées – et beaucoup d'autres pays ont égaleme nt besoind'une aide internationale plus importante.

Il existeun lien ind éniabile entre les actionsde lutte antimines et les progr ès r éalis és dans le cadre des objectifs du mill énaire pour le d éveloppement. Conscients de l'héritagede d écennies de conflits, nos h ôtes ici m ême au Cambodge ne le savent que trop bien. La contamination d'un grand nombre de terres dans ce pays a caus é plus de 63 900 morts et bless és au cours des trois derni ères d écennies.

Le Gouvernement cambodgien a inscrit le d éminage, l'élimination de restes explosifs de guerre et l'aide aux victimes au rang de neuvi ème objectif du

Millénaire pour le développement, reconnaissant ainsi que leur présence continue représente un frein considérable au développement. De concert avec le PNUD et autres partenaires au développement, le Cambodge a renforcées capacités dans le domaine du déminage. En 2010, il a adopté une stratégie nationale de lutte antimines de dix ans pour atteindre les objectifs fixés par la Convention d'interdiction des mines antipersonnel et réaliser son neuvième objectif du Millénaire pour le développement.

Dans l'ensemble, les progrès réalisés par le Cambodge au cours des deux dernières décennies ont été impressionnants, comme en témoigne une réduction du nombre de victimes de 4320 en 1996 à 286 en 2010. La précieuse expérience acquise ici est maintenant partagée avec d'autres pays dans le cadre d'échanges de connaissances Sud-Sud.

Au Cambodge, des opérateurs de déminage ont traité quelque 700 kilomètres carrés de terres contaminées par des mines et des restes explosifs de guerre. Des centaines de milliers de Cambodgiens ont ainsi désormais accès à des terres sécurisées et propices à leur réinstallation, à l'agriculture et au développement d'infrastructures. Monsieur le Premier ministre, permettez-moi de vous féliciter pour l'action de votre gouvernement, qui s'est avérée essentielle à la réussite de ce programme.

Pour élargir l'impact de la lutte antimines sur le développement, il faut l'intégrer dans les stratégies de développement national. Au Mozambique, par exemple, les grandes lignes du Plan de lutte antimines 2008-2014 recourent celles du Plan national de réduction de la pauvreté et affectent ainsi plusieurs secteurs de développement. Le défi consiste à s'assurer que tous les ministères et les autorités locales impliqués tiennent compte des questions liées à la lutte antimines dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de développement respectifs.

Notre objectif commun de parvenir à un monde sans mines antipersonnel exige un engagement continu. Le PNUD a mis au point un programme d'initiatives de finalisation en vue de traiter les menaces toujours présentes posées par les mines terrestres et les bombes à sous-munitions. Un financement durable et prévisible provenant de sources nationales et internationales permettra à tous les États de respecter leurs engagements.

La durabilité et la rentabilité de nos efforts exigera un leadership national à toute épreuve pour diriger la mise en œuvre des dispositions du traité, qu'il s'agisse d'éliminer des zones contaminées, de détruire des stocks et d'aider les victimes à vivre dans la dignité.

Je formule le souhait que cette conférence soit couronnée de succès et qu'elle nous permette d'avancer sur la voie de notre objectif d'un déminage complet.